



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 03 avril 2024

OBJET :

DE-CCAS-24-04-1-1) BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN,
Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme MARTIN, M. MORAINÉ,
Mme SERVIAN, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme HUET), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme JOURION (pouvoir à M. MORAINÉ), Mme LIBERT-ALBANÉL (pouvoir à Mme BRÉON), M. POLITZER (pouvoir à Mme TOP).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif pour 2024 ;

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires du 12 mars 2024 ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE,)

ARTICLE UNIQUE : Adopte le Budget Primitif 2024 du Centre communal d'action sociale, selon le document annexé à la présente délibération qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 954 940 € pour la section de fonctionnement et à 12 000 € pour la section d'investissement.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé